

DOCUMENT D'AIDE À L'ÉLABORATION DU VOLET CULTUREL
DU PROJET D'ÉCOLE

→ **axe 2 du projet d'école : les parcours de l'élève → le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)**

La scolarité de chaque élève doit constituer un parcours cohérent où tous les apprentissages s'inscrivent en complémentarité. Le parcours s'entend comme un programme ou un plan d'apprentissage en appui de manière évidente sur un contrat et un partenariat entre l'École et la société.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres réalisées dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Le PEAC repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- des **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- des **rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- des **connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Exemple de PEAC de l'élève en éducation musicale :

Le PEAC de l'élève



1ère phase : le diagnostic

L'élaboration du volet artistique et culturel du projet d'école s'appuie sur une étude préalable des besoins spécifiques des élèves et des ressources artistiques et culturelles locales.

A partir de ce diagnostic seront définis et programmés des actions, des projets en s'appuyant sur les enseignements obligatoires (éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts) et des domaines artistiques : littérature, danse, cirque, théâtre... Ces actions, ces projets visent l'acquisition de compétences spécifiques et transversales, déclinés dans un parcours artistique et culturel cohérent et diversifié (diversité des domaines et des démarches pédagogiques) pour chaque élève.

Le conseil école-collège (CEC) doit permettre de réfléchir à la complémentarité et à la progressivité du PEAC sur l'ensemble de la scolarité obligatoire.

| Volet artistique et culturel du projet d'école | |
|---|------------|
| DIAGNOSTIC ET ANALYSE | |
| Indicateurs | Diagnostic |
| 1. Ressources <ul style="list-style-type: none">- Connaissance et inventaire des lieux, des événements artistiques et culturels dans le quartier, le village, la ville.- Connaissance des ressources partenariales : DSSEN, DAAC (rectorat), Canopé, DRAC (Ministère de la Culture), structures culturelles (école de musique, médiathèque, salle de spectacle, musée...), collectivités territoriales, associations d'éducation populaire. | |
| 2. Ressources de l'école et l'établissement (collège de secteur) <ul style="list-style-type: none">- Ressources matérielles : BCD, médiathèque : recensement des | |

équipements TICE (vidéo projecteur, équipements audio, etc.) mallettes pédagogiques, expositions itinérantes, espaces d'exposition et de visites et d'échanges

- **Ressources financières** : accès aux structures culturelles, transports, intervenants.
- **Ressources humaines** : Identification des enseignants experts dans un champ culturel donné (premier degré), des enseignants de collèges impliqués dans des projets inter-degrés et des intervenants possibles. (agrées ou validés par la DSDEN)

→ *commencer par identifier les ressources du territoire proche notamment pour les intervenants ou artistes sollicités. L'IEN et/ou les conseillers pédagogiques de circonscription pourront guider les équipes.*

3-Historique rapide des projets culturels conduits dans l'école ou l'établissement (trois dernières années)

- état des lieux des pratiques artistiques dans l'école?
- y a-t-il eu rencontre avec des œuvres, des artistes, des lieux ?
- Quelles connaissances acquises ?
- Quelles compétences développées?
- avec quels outils de suivi ?

(cahier personnel de l'élève, programmation commune, traces gardées à transmettre à l'enseignant de l'année suivante, traces matérielles dans l'école : affichages,corpus d'œuvres ...)

- y a-t-il eu restitution?
- y a-t-il eu évaluation ?

évaluation des dispositifs pédagogiques mis en œuvre, évaluation des compétences des élèves en référence au socle commun

4- Liaison école/collège

Y a-t-il des projets artistiques et culturels dans

le cadre de la liaison école/collège ?

Quels domaines sont concernés ?

ANALYSE

Points d'appuis à conforter :

Points à améliorer :

2ème phase : élaboration du projet

Volet artistique et culturel du projet d'école

ORIENTATIONS ET PROJET

L'analyse du diagnostic et les points ci-dessous doivent permettre à l'équipe pédagogique d'élaborer le volet artistique et culturel du projet d'école en établissant une cohérence et une continuité avec le collège.

Définition des actions à mettre en place à partir des deux enseignements obligatoires : éducation musicale et arts plastiques croisés avec les six domaines "histoire des arts" : arts du spectacle vivant, arts du son, arts de l'espace, arts du quotidien, arts du langage, arts du visuel en tenant compte des ressources à disposition.

→ consulter le site *Arts et culture humaniste 74*

<http://www.ac-grenoble.fr/arts-culture-humaniste74/spip.php?rubrique224>

Compétences visées :

Contenus:

- 3 temps forts au moins au cours de la scolarité primaire dans 3 domaines artistiques différents. (cf programmes)
- 3 types d'actions : pratiquer, rencontrer et connaître
- des pratiques de classe reliées à des processus de création artistique.

- des formes de restitution : exposition, présentation aux autres classes, aux parents, réalisation de vidéo(s)...

Mise en œuvre:

- Les ressources
- Les partenaires impliqués (sollicités ou prévus) : structures culturelles, artistes, intervenants
- Les modalités de travail
- Le calendrier

Les résultats attendus:

- lisibilité du parcours de l'élève de la PS à la 3ème
- richesse, équilibre du parcours de l'élève

L'évaluation

- évaluation des enseignements, du parcours, à partir d'indicateurs

La formation : quels sont les besoins ?Textes de références :

- Bulletin officiel n°19 du 3 mai 2013 *Le parcours d'éducation artistique et culturelle*
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673
- Bulletin officiel n°28 du 9 juillet 2015 *Actions éducatives : parcours d'éducation artistique et culturelle*
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

Ressources :

- Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle :
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domaines_artistiques/49/9/2013_EAC_guide_bdef_287499.pdf
- Ressources d'accompagnement des enseignements artistiques aux cycles 2 et 3:
<http://eduscol.education.fr/cid99287/ressources-d-accompagnement-enseignements-artistiques-aux-cycles-2-et-3.html>